

CTB/RH.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE ET
DE LA LEGISLATION

///) E C R E T N° 420 /PR-MJL-2311

OBJET :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Tableau d'avancement de
Magistrats.-

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n° 65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature, modifiée par ordonnance n° 6/PR-MJL du 25 Janvier 1966 ;
- VU la Loi n° 59-21 du 31 Août 1959, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- VU le Décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements publics de l'Etat et les textes qui l'ont modifiés ;
- VU le Décret n° 194/PC-MJL du 2 Juin 1965, portant composition de la Commission d'avancement des Magistrats de l'ordre judiciaire ;
- VU le Décret n° 226/PC-MJL du 1er Juillet 1965 portant classement indiciaire des Magistrats ;
- VU le Décret n° 61/PR-MJL du 17 Septembre 1965 portant promotion de Mr. AINANDOU Cyprien au 7ème échelon du 3ème grade pour compter du 23 Août 1964 ;
- VU la requête du 5 Septembre 1965 de Mr. AINANDOU Cyprien sollicitant son inscription au tableau d'avancement des Magistrats ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Après avis de la Commission d'avancement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi n° 65-5 du 20 Avril 1965, complété par ordonnances n°s 6 et 39/PR-MJL des 25 Janvier et 31 Août 1966 Monsieur AINANDOU Cyprien, Conseiller p.i. à la Cour d'Appel de Cotonou, Magistrat du 3ème grade, 7ème échelon est inscrit au

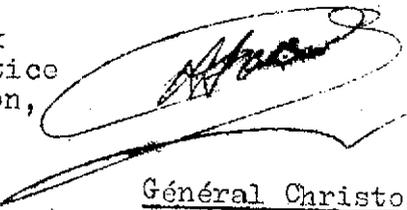
..../....

tableau d'avancement de l'année 1966 pour le second grade.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le II NOVEMBRE 1966

Par le Président de la République
Le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
et de la Législation,


Général Christophe SOGLO.-

AMPLIATIONS

MJL IC
SGG 4
Intéressé I
GEM I
JORD I

A. K I N D E -